

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Documents-a-telecharger-25910>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Campagnes et mobilisations 2005 > Le réacteur nucléaire
EPR ne passera pas ! > **Documents à télécharger**

17 mai 2006

Documents à télécharger



Document de campagne complet

GRANDE CAMPAGNE nationale
Date limite de participation :
le jour où EDF aura renoncé à l'EPR

**Le réacteur nucléaire
EPR ne passera pas !**

**APPEL A LA
RÉSISTANCE CITOYENNE**
Contre l'avis de 50% des Français (1), le gouvernement a décidé la construction d'un "nouveau" réacteur nucléaire appelé "EPR".
EDF a choisi le site de Flamanville, dans la Manche, en Basse-Normandie, pour accueillir le premier EPR. D'ici 2010, 35 réacteurs EPR pourraient remplacer les centrales nucléaires actuelles.
D'ores et déjà, nous avons connu le temps d'essai pour examiner ce projet colossale, coûteux et inutile. Les travaux de construction ne démarrent pas avant fin 2007 et le site ne sera en service d'interférence pas avant 2012. Participez activement à une action inédite de résistance citoyenne qui pourrait bien contraindre le gouvernement et la direction d'EDF à renoncer à l'EPR. Rejoignez maintenant les milliers de personnes qui participent au mouvement national d'EPR (200 000 signatures de ce document) et déjà 60 000. Appuyez très facilement depuis chez vous : Récupérez (ou des de ce document) le MOUVEMENT D'EMPLOI de cette campagne originale et légale.

Nous comptons sur vous !

(1) Sondage IPSOS de l'opinion
publiée dans le Monde le 10 mai 2005
PSE

Action inédite

**RÉSEAU
Sortir du
nucléaire**





Mode d'emploi + cartes



Mode d'emploi de la campagne

A vous d'agir concrètement depuis chez vous :

1. **Si vous utilisez habituellement un TFP** (l'ex maintenance de l'énergie pour payer votre facture, ne le signez pas. Si vous êtes en paiement automatique, faites-le suspendre : c'est simple et gratuit. Il suffit de téléphoner à votre agence EDF dont le numéro apparaît sur votre facture. Pensez à relayer votre compteur avant d'appeler car il est possible que ce relevé vous soit demandé. Si votre conseiller vous demande une explication, vous pouvez dire simplement que vous êtes libre de changer votre mode de paiement à tout moment. Si vous êtes mensuel, vous recevrez désormais une facture tous les 2 mois.
2. **Régalez votre facture EDF au moyen de plusieurs chèques** chèques (d'un au minimum, une dizaine ou plus...) de montants différents. Le total de ces chèques doit correspondre exactement au montant total de votre facture EDF. Pour une facture de 100 euros, rédigez par exemple trois chèques (le premier de 25 euros, le deuxième de 27 euros et le troisième de 48 euros). Indiquez la référence de votre facture au dos de l'ensemble des chèques, ou joignez votre TFP non signé. Ajoutez la petite carte à découper ci-joint (reproduite en 100 exemplaires) qui précise les raisons de votre démarche. Vous pouvez aussi écrire le titre, du le personnel, sur papier libre.
3. **Envoyez votre courrier :**
 - a- soit avec l'enveloppe fournie par EDF à l'adresse du centre de paiement
 - b- soit à l'adresse de votre agence locale EDF, ce qui les oblige à un traitement manuel et une retransmission de votre courrier vers le service approprié.
4. **Envoyez votre carte d'engagement** à l'adresse du Réseau "Sortir du nucléaire". Cette carte est essentielle pour que nous puissions compter le nombre de personnes qui participent à cette campagne mais également pour vous transmettre des nouvelles de cette campagne.
5. **Commandez des documents de campagne pour informer votre entourage.** Diffusez-les largement dans les lieux publics : voisinage, agence EDF, associations, syndicats, magasins... Votre mobilisation est essentielle pour assurer la réussite de cette campagne. Tarif des documents de campagne incluant les cartes postales (prix port compris) : Par 10 ex. : 3 €. Par 50 ex. : 10 €. Par 100 ex. : 15 €.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous appeler au 04 79 29 29 22 ou écrire-nous à : contact@sortirdunucleaire.fr

Action de blocage administratif d'EDF : pourquoi et comment ?

Confrontés au passage en force du réacteur nucléaire EPR, nous vous proposons un nouveau mode d'action. Exprimez en nombre notre détermination. Contrainsons le gouvernement et les dirigeants d'EDF à engager des discussions pour annuler la construction de l'EPR. Participez à l'action de blocage administratif d'EDF en payant le montant exact de votre facture d'électricité, mais au moyen de plusieurs chèques. Si des milliers de personnes mettent en œuvre cette action sur la durée, cela créera un énorme embouteillage administratif à EDF. Celle-ci sera contrainte d'encaisser les chèques manuellement, ce qui prendra beaucoup de temps. Sur le plan strictement comptable, l'enregistrement et le rapprochement bancaire entre la somme que vous devez et vos règlements de montants différents seront difficilement gérables pour EDF.

Cette campagne est-elle légale ?

Ne pas payer tout ou partie de sa facture EDF est illégal. Cependant, la loi vous permet de choisir votre mode de règlement, et payer au moyen de plusieurs chèques n'est pas illégal. EDF ne peut engager aucune poursuite pénale contre ses clients pour ce motif, tant que vous payez effectivement la totalité de la somme due dans les délais impartis. Certaines agences prétendent parfois que le paiement par prélèvement automatique est maintenant obligatoire. Sachez que cette exigence est parfaitement illégale. Si cela vous arrive, nous pouvons vous fournir une lettre-type à envoyer à votre agence pour faire valoir vos droits.

Combien de temps cette campagne doit-elle durer ?

Cette action doit s'inscrire dans la durée pour que les effets deviennent insupportables pour la direction d'EDF. C'est pourquoi nous vous demandons de vous engager sur une période de 6 mois au minimum (3 factures) et, si possible, tant qu'EDF n'aura pas renoncé à l'EPR. Cette campagne a été lancée fin 2004, et en mai 2006, plus de 1500 personnes se sont engagées à y participer, et l'action continue à prendre de l'ampleur. Nous ne manquons pas de vous informer au fil du temps des "retours" obtenus.

Cette action n'est dirigée ni contre le personnel EDF, ni contre le service public

Le Réseau "Sortir du nucléaire" a développé depuis des mois une campagne intitulée "Pour un vrai service public de l'électricité sans nucléaire". Le service public est indispensable pour garantir à tous l'égalité d'accès à l'énergie à un tarif adapté. Aujourd'hui, le gouvernement et les dirigeants d'EDF visent d'en faire une société anonyme et de la soumettre aux caprices du marché. Les conséquences de la privatisation d'EDF seront préjudiciables pour chacun : augmentation des factures, risque de coupures d'électricité, risque d'accident nucléaire accru (à cause de la baisse, déjà engagée, des dépenses de maintenance des centrales), suppression d'emplois... En parallèle à cette campagne contre l'EPR, nous poursuivons notre travail afin d'obtenir une refondation du service public de l'électricité : démocratisation, déconcentration et dénucléarisation.



Réseau "Sortir du nucléaire"
Fédération de plus de 700 associations
5, rue Damour - 93511 Jean Cuisin 94
701, 04 79 29 29 22 - Fax: 04 72 67 70 04
www.sortirdunucleaire.org
Compte : 1300000
Régime de la loi 2001-59 sur le pacte républicain
Tirage global: 315 000 ex.